

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 6 DECEMBRE 2016

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le MARDI 6 DECEMBRE 2016 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Convocation du 1 décembre 2016

Inscrits : 15 –
Présents : 12 -
Votants : 15

Présents : Yves de CHALENDAR – Dominique CHAPPELAND - Agnès DESSAINTJEAN — Brice DURAND — Yvan AUJOGUE - Joël BOST - Jean-Christophe BOLAC - - Bruno GOUTTENOIRE – Dominique LE GOFF - Daniel MARTINEZ - Eliane PEROTTI - - Audrey TUM –

Excusés : 3
(Xavier BOUET pouvoir donné à Yvan AUJOGUE)
(Bénédicte PRISSET pouvoir donné à Eliane PEROTTI)
(Nathalie VIDAL pouvoir donné à Dominique LE GOFF)

Secrétaire de séance : Joël BOST

AJOUTS DE 3 SUJETS A L'ORDRE DU JOUR.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'ajouter 3 sujets à l'ordre du jour :

- 1/ Fixation des loyers communaux pour 2017.
- 2/ Assistance juridique du Cdg69 pour 2017
- 3/ Demande de résiliation d'une adhésion aux NAP

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE.

1/ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 11 OCTOBRE 2016.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE.

2/ ECLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE.

Monsieur le Maire rappelle que cette question a été longuement évoquée lors de la dernière réunion du Conseil.

Le Conseil avait :

- souhaité la poursuite de l'expérimentation,
- dit que messieurs LE GOFF et BOUET, représentants de la commune auprès du SYDER, sont chargés de prendre les contacts nécessaires, plus particulièrement avec le SYDER, pour étudier les aspects techniques ;
- dit qu'une étude technique doit être approfondie en ce qui concerne les aménagements techniques à mettre en place en prenant en compte les différents types d'éclairage possibles.

Monsieur le Maire donne la parole à Messieurs LE GOFF et BOUET :

Le courrier adressé au SYDER (Mr Clément) n'a toujours pas obtenu de réponse.

Nécessité de prendre un arrêté municipal pour prolonger l'expérimentation pendant 3 mois ;

Un rendez- vous avec Mr Clément doit être pris dans les meilleurs délais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de prolonger l'expérimentation pendant 3 mois et de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public nocturne à 23 heures.

DETAIL DES VOTES : POUR : 13,

ABSTENTIONS : 2(Y.Aujogue, X.Bouet)

3/ BUDGET : DECISIONS MODIFICATIVES.

3.1 Annulation précédente délibération :

« Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'annuler la délibération n° 2016/0047 du 11/10/2016 concernant des décisions modificatives erronées.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

3.2 Décisions budgétaires modificatives.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
COMPTE	MONTANT
6067	381,72 €
6068	81,22 €
6135	3 400,00 €
615221	1 200,00 €
61558	500,00 €
6156	-600,00 €
6188	400,00 €
6232	2 412,92 €
627	100,00 €
62876	3 250,00 €
6531	-300,00 €
6535	300,00 €
65541	-3 250,00 €
675	506 517,74 €
6811	2 368,08 €
73925	1 010,00 €
TOTAL	517 771,68 €

RECETTES FONCTIONNEMENT	
COMPTE	MONTANT
002	11 253,94 €
775	334 000,00 €
7761	172 517,74 €
TOTAL	517 771,68 €

DEPENSES INVESTISSEMENT		
COMPTE		MONTANT
001		-19 064,66 €
165		-80,00 €
192	<i>hors opération</i>	172 517,74 €
2135		31 561,49 €
2184		930,00 €
2135	<i>Opération 160</i>	1 200,00 €
TOTAL		187 064,57 €

RECETTES INVESTISSEMENT	
COMPTE	MONTANT
001	32 258,75 €
024	-354 000,00 €
165	-80,00 €
21318	490 969,74 €
21371	15 548,00 €
28031	2 368,08 €
TOTAL	187 064,57 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
APPROUVE les présentes décisions modificatives budgétaires.**

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

4/ GESTION DE L'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Serge PRISSET se propose de :

- gérer le planning de la salle des fêtes et de la Maison des Associations
- créer un lien avec les conseillers et établir un planning d'astreinte pour leur présence en cas de location de la salle,
- servir de référent auprès du secrétariat de mairie et des responsables d'associations pour l'utilisation de la salle des fêtes,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
DESIGNE : Monsieur Serge PRISSET comme référent de la gestion du planning
d'occupation de la Salle des Fêtes ;
DIT que le planning de la Maison des Associations se fera comme avant.**

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

5/ AGENDA 21 ET COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE.

Monsieur le Maire fait part de l'observation de certains conseillers qui se posent la question de la coexistence d'une commission Environnement et Développement Durable et d'une commission Agenda 21.

Faut-il maintenir cette coexistence ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
DECIDE de dissoudre la commission Environnement et Développement Durable.**

**DETAIL DES VOTES : POUR : 12 VOIX,
ABSTENTIONS : 3 (Vidal, A. Dessaintjean, JC.Bolac)**

6/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire indique que le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau a été présentée dans le cadre de la CAVBS et qu'il doit être porté à la connaissance des Conseils municipaux concernés.

Ce rapport a été adressé, sous forme dématérialisé, avec la convocation à la présente réunion.

**Le Conseil municipal,
PREND ACTE du RAPQS de l'eau**

- ***DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE***

7/ EVOLUTIONS DES LOYERS COMMUNAUX POUR 2017.

Monsieur le Maire communique les évolutions du montant des loyers pour l'année 2017.
Loyer logement communal : pas d'évolution

Loyer Local commercial : Augmentation de 0,5 % soit 239,17 € au lieu de 237,98 €. Compte tenu de la situation de « dernier magasin » de la commune, et du contexte économique, et du faible montant de l'augmentation, il est proposé de ne pas majorer le loyer au titre de 2017

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de ne pas augmenter les loyers communaux pour l'année 2017.**

- ***DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE***

8/ ASSISTANCE JURIDIQUE DU CDG69 POUR 2017.

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat d'assistance juridique a été souscrit depuis plusieurs années auprès du Cdg 69 pour une assistance juridique au profit de la commune.

Ce service apporte toute satisfaction, et il y a lieu de poursuivre ce contrat au titre de l'année 2017.

La cotisation est établie en fonction du nombre d'habitants, et s'élèvera pour 2017 à 540 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de poursuivre en 2017 le contrat d'assistance juridique avec le Cdg69,
de l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires**

- ***DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE***

9/ DEMANDE DE RESILIATION D'UNE ADHESION AUX NAP

Monsieur le Maire indique qu'une famille lui a fait parvenir une demande relative à la non-participation de son enfant aux NAP.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DESSAINTJEAN pour exposer cette situation :

Une famille avait inscrit son enfant aux NAP ; il s'avère que cet enfant de 3ans présente une très grande fatigabilité, pour cette raison :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'annuler la facture annuelle de cette famille auprès de la trésorerie

- **DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE**

INFORMATIONS DE MR LE MAIRE :

- La Délivrance des cartes d'identité sera modifiée. En principe elle ne se fera plus à partir du mois de mars 2017, à la mairie de Jarnioux, mais dans une autre mairie comme c'est déjà le cas pour les passeports
- .
- La cérémonie des vœux du maire pour 2017 aura lieu le 07/01/2017 à 11 heures.
-
- Les décorations de NOEL se feront uniquement au niveau des lampadaires.
-
- Au 1^{er} janvier 2017, plus d'utilisation de produits phyto sanitaires au niveau de la commune.
- Une réunion de « Notre Village » est organisée le 15 décembre à Pommiers, J.Bost se porte volontaire pour y assister.

Fin de séance à 22 heures